

Frais

Les frais que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les frais de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Non
Frais de sortie	Non
Il s'agit du montant maximum pouvant être prélevé sur votre capital (avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué).	
Frais prélevés sur le Fonds chaque année	
Frais courants	0,36 %
Frais prélevés sur le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Non

Le montant des **frais courants** se fonde sur les dépenses passées déterminées en novembre 2014.

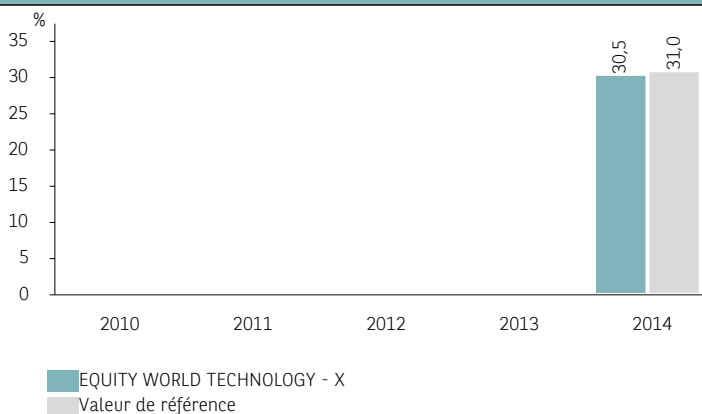
Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- Les frais de transaction du portefeuille, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Fonds à l'achat ou à la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif.

En cas de conversion, aucune commission ne sera imputée.

Pour en savoir plus sur les frais et commissions, veuillez consulter la section « Frais et commissions » du prospectus du Fonds, disponible à l'adresse www.bnpparibas-ip.com.

Performances passées



- Les chiffres relatifs aux performances sont indiqués par classes d'actions, dont la VNI a été calculée en permanence pendant la période du 1er janvier au 31 décembre.
- Les performances passées ne constituent pas un indicateur pour l'avenir.
- Les frais courants du Fonds sont compris dans le calcul des performances passées.
- La classe d'actions a été créée le 17 mai 2013.
- Les performances passées ont été calculées en EUR.
- Les rendements sont basés sur la valeur nette d'inventaire et le revenu distribuable réinvesti.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES (Luxembourg)
- De plus amples informations concernant le Fonds, y compris le dernier Prospectus, les derniers prix publiés des actions, le rapport annuel et le rapport semestriel, peuvent être obtenues, sans frais, en anglais, auprès de BNP PARIBAS INVESTMENT PARTNERS LUXEMBOURG ou en ligne sur www.bnpparibas-ip.com.
- La législation fiscale luxembourgeoise peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.
- La responsabilité de BNP PARIBAS INVESTMENT PARTNERS LUXEMBOURG ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.
- Les investisseurs peuvent effectuer des conversions entre des Fonds de PARVEST. Veuillez consulter le prospectus ou contacter votre conseiller financier pour de plus amples informations.

Ce Fonds est agréé au Grand-Duché de Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 31 mars 2015.

